



COMMUNE D'AVRESSIEUX

1A Espace Village
73240 AVRESSIEUX
04 76 37 05 09
mairie@avressieux.com

Le 1^{er} juillet 2024

ARRÊTÉ DE VOIERIE PM 24/11

Le Maire de la commune d'AVRESSIEUX (Savoie),

VU la demande présentée par l'entreprise DSE TELECOM – 20 BD EUGENE DERRUELLE – 69003 LYON en date du **21 juin 2024**, sollicitant **l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public : intervention sur une chambre de PBO pour la fibre**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-1 à L1111-6 ;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1;

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités

Considérant que, pour la réalisation des travaux définis à l'article 1^{er} du présent arrêté et assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande. Pour permettre les travaux d'intervention sur une chambre PBO 50 route de Montfleury, la circulation sera réglementée le 12 juillet 2024 et pour une durée de 1 jour route de Montfleury.

Article 2

La circulation sera alternée manuellement et pourra provisoirement être interdite

Article 3

L'entreprise DSE TELECOM – 20 BD EUGENE DERRUELLE – 69003 LYON, chargée des travaux devra indiquer son chantier et mettre en place la signalisation nécessaire.

Article 4

Ampliation de cet arrêté sera :

- transmise à l'entreprise, à la gendarmerie, au Syclum, affichée à la Mairie et sur le site internet de la commune, ainsi que sur les lieux des travaux (par le soin de l'entreprise).

Article 5 – Recours

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

A Avressieux, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire
Paul REGALLET

